



Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs publie trimestriellement la *Lettre du Québec – Forêts* afin d'informer la collectivité mondiale sur les réalisations du Ministère dans le domaine de la foresterie. Cette publication, qui permet au MRNFP de maintenir le contact avec ses partenaires de l'étranger, traite plus particulièrement de différents aspects liés à la gestion des forêts québécoises.

Sommaire

Mars 2004

- Plan général d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier de l'île d'Anticosti
- Plan de travail de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise
- Le cycle de vie des produits forestiers

ISSN en ligne : 1499-0385
Code de diffusion : 2004-3500

Plan général d'aménagement intégré des ressources du milieu forestier de l'île d'Anticosti

(Par Pierre Beaupré, ing.f., ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs; Christian Bédard, ing.f., Produits forestiers Anticosti inc.; Claude Dufour, ing.f., Produits forestiers Anticosti inc.; André Gingras, biol., Société de la faune et des parcs du Québec; Chantal Malenfant, ing.f., Produits forestiers Anticosti inc.; François Potvin, ing.f., biol., Ph.D. Société de la faune et des parcs du Québec)

Un plan d'aménagement visant à restaurer l'habitat des cerfs de Virginie de l'île d'Anticosti a été élaboré en concertation par le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs (MRNFP), la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et Produits forestiers Anticosti inc., en concertation avec la municipalité de L'Île-d'Anticosti, la pourvoirie du Lac Geneviève et Sépaq Anticosti; il est l'un des plus grands projets d'aménagement faunique au monde.

Une situation nécessitant des correctifs

Ce plan répond à une problématique faunique particulière. En 1896, Henri Menier, un riche homme d'affaires français qui avait acquis l'île un an plus tôt, y a introduit 220 cerfs de Virginie. En l'absence de prédateurs, ces cerfs se sont multipliés rapidement. En 2001, le dernier inventaire a recensé au-delà de 125 000 bêtes; il s'agit-là de 30 % de la population totale de cerfs de Virginie du Québec. Bien qu'Anticosti soit une île 1,4 fois plus grande que l'île du Prince-Édouard, elle est beaucoup trop petite pour soutenir à long terme une telle population.

Par conséquent, le cerf est en train d'épuiser sa principale source d'alimentation hivernale, le sapin. En effet, le sapin ne parvient pas à se régénérer à cause du broutement des cerfs. Il est remplacé par l'épinette blanche, une espèce peu broutée, qui compose habituellement 10 % des sapinières.

La photo ci-contre illustre bien l'impact du cerf sur la végétation de l'île. On y voit une superficie soustraite au broutement pendant dix ans à l'aide d'une clôture. Le contraste avec la végétation environnante, soumise à l'action des cerfs, est saisissant.





Pour influencer positivement l'avenir de la population de cerfs de Virginie de l'île et celle des autres espèces associées aux sapinières, il faut agir sur de très grandes surfaces. La stratégie employée est donc à la mesure du défi. Pour régénérer le territoire en sapinière à bouleau blanc, 150 blocs de 3 à 30 km² sont aménagés graduellement sur une période de 70 ans.

Pour chacun des blocs, le futur habitat hivernal des cerfs est d'abord planifié, la récolte forestière est effectuée sur environ 60 % de la superficie, le périmètre du bloc est ensuite clôturé, puis la densité de cerfs à l'intérieur du bloc est diminuée par la chasse sportive. Finalement, on procède à la plantation de sapins dans le bloc aux endroits n'ayant pas suffisamment de régénération naturelle de sapins ou de feuillus. Chaque bloc demeure clôturé pendant environ dix ans pour permettre aux différentes espèces affectées par les cerfs de se régénérer. Puis, on procède au retrait de la clôture et le bloc devient un excellent habitat d'hiver pour les cerfs pendant 60 ans, après quoi, il est à nouveau récolté partiellement et clôturé.

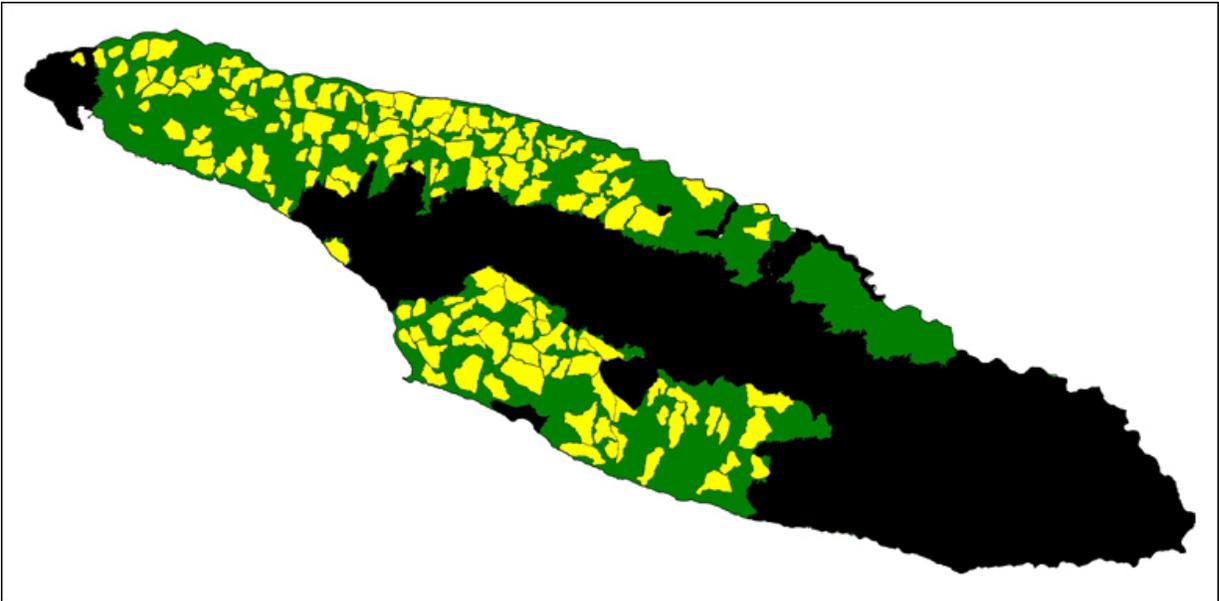


Vers une population de cerfs plus en équilibre avec le milieu

L'objectif de la stratégie est de maintenir à long terme une population importante de cerfs pour conserver une industrie de la chasse et de villégiature économiquement viable, mais moindre que celle d'aujourd'hui.

Il est possible de maintenir la qualité de la chasse avec une population moindre de cerfs dans l'avenir en travaillant sur la visibilité des cerfs lors de la chasse. À long terme, le maintien d'une population plus faible de cerfs permettra de diminuer l'impact écologique sur le milieu. De plus, les ressources alimentaires disponibles par animal étant plus abondantes, nous devrions assister à une augmentation de la taille des cerfs et à une diminution des fluctuations de population dues aux hivers difficiles.

L'impact de la stratégie sur les activités



Le territoire aménagé (jaune et vert sur l'illustration) occupe la moitié de la superficie de l'île. Comme mentionné précédemment, la stratégie prévoit la réalisation graduelle dans ce territoire d'environ 150 blocs clôturés répartis sur 70 ans. Le plan d'aménagement détermine l'ordre des blocs clôturés au cours des 150 prochaines années (deux cycles de clôture). La planification des blocs tient compte, entre autres, de l'impact de la superficie clôturée sur le territoire de chaque camp de chasse, en répartissant dans le temps la période où les blocs sont clôturés et non clôturés.



Seulement 8 % du territoire aménagé sera clôturé en même temps. La carte illustre, en jaune, les blocs clôturés qui seront réalisés au cours des 150 prochaines années. Les coupes réalisées à l'extérieur des blocs clôturés, dans des peuplements d'épinettes blanches, seront, quant à elles, dispersées dans la portion en vert.

Le plan d'aménagement comporte également des innovations importantes au niveau de la modélisation. Les volumes de matière ligneuse, la visibilité des cerfs dans les peuplements et la population potentielle de cerfs ont été modélisés et projetés sur 150 ans. Cette démarche a permis, entre autres, de déterminer l'impact de l'application de la stratégie sur la population de cerfs et de fixer la possibilité forestière. Les résultats montrent que le niveau de population potentielle de cerfs serait maintenu à long terme et que la possibilité forestière permettra un volume de récolte de 190 000 m³ par an.

La situation de l'île d'Anticosti n'est pas unique. Les perturbations des écosystèmes liées aux surpopulations d'ongulés sauvages sont de plus en plus répandues dans le monde et leur gestion est devenue un enjeu majeur. En 2005, un colloque international sur les surpopulations de cervidés est prévu à l'île d'Anticosti, afin de partager l'expérience acquise.



Plan de travail de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Au cours d'une rencontre de presse tenue à Québec, le 3 février dernier, le président de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, M. Guy Coulombe, a rendu public le plan de travail qui conduira au dépôt du rapport final de la Commission en décembre 2004.

Outre la phase préparatoire, qui comprend des rencontres et des analyses et qui est en voie d'être complétée, ce plan comprend trois autres étapes; c'est ainsi que la Commission mènera une tournée régionale de consultation publique, de la mi-avril à la fin juin. La période de juillet à septembre sera ensuite réservée à l'analyse des mémoires et à l'approfondissement de sujets particuliers, alors que la dernière phase sera dédiée à la rédaction et au dépôt du rapport.

Lors de cette rencontre de presse, M. Coulombe a également annoncé la mise en ligne du site Internet de la Commission. Outre les informations sur la Commission et ses travaux, ce site a aussi été conçu pour favoriser la communication avec les citoyens et les divers intervenants. Ils pourront ainsi faire part de leurs questions et de leurs commentaires en regard de la Commission. De plus, une fonction de consultation en ligne sera disponible pour permettre aux commissaires d'obtenir des précisions ou de valider des constats, des enjeux ou des orientations. Enfin, tous les mémoires reçus par la Commission seront rendus disponibles dans ce site Internet, dont l'adresse est :

www.commission-foret.qc.ca

Pour sa part, le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, M. Pierre Corbeil, présent à la rencontre de presse, a précisé : « *Les travaux de la Commission nous donneront un portrait clair et objectif de la situation qui prévaut dans les forêts du Québec, un portrait reposant sur de solides bases scientifiques et techniques. Elle a les moyens de le faire, grâce au large registre d'expertises de ses commissaires et aussi, parce que ses membres pourront travailler en toute indépendance. Le caractère public de l'exercice assurera aussi sa transparence* ».



Rappelons que c'est le 18 décembre 2003 que le ministre Corbeil a rendu publics les noms des six membres de la Commission :

- M. Jules Arsenault, recteur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- Mme Marie Anick Liboiron, ingénieure forestière;
- M. André Bouchard, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal;
- M. Jean-Thomas Bernard, professeur titulaire au Département d'économie de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval;
- M. Jean Huot, professeur titulaire au Département de biologie de la Faculté des sciences et de génie de l'Université Laval;
- M. Éric Bauce, ingénieur forestier, professeur titulaire au Département des sciences du bois et de la forêt de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

M. Jean Huot agit à titre de vice-président de la Commission, alors que, M. Gérard Szaraz, ingénieur forestier qui a précédemment travaillé à l'organisation du XII^e Congrès forestier mondial, a été nommé secrétaire de la Commission.



Dans l'ordre habituel :
(arrière) Gérard Szaraz, Jules Arsenault,
Marie Anick Liboiron, Jean-Thomas Bernard;
(avant) André Bouchard, Éric Bauce,
Guy Coulombe et Jean Huot.



Le cycle de vie des produits forestiers

(par Steve Huppé, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers)

Comme ailleurs dans le monde, l'industrie québécoise des produits forestiers connaît des changements majeurs depuis quelques années. Certains produits très populaires sont graduellement remplacés par de nouveaux. Par exemple, le panneau de lamelles orientées (OSB – *Oriented Strandboard*) a remplacé le contreplaqué de résineux.

Cette industrie doit donc constamment s'adapter, car elle est de plus en plus en compétition avec des matériaux à base de plastique, de béton, d'acier et de nouvelles sources de fibres. À cette compétition sectorielle s'ajoute celle provenant de l'Europe et de l'Amérique du Sud dont les produits pénètrent les marchés occupés par les entreprises québécoises.

Tous ces facteurs jouent directement sur la durée de vie des produits qui sont remplacés de plus en plus rapidement. L'industrie des produits forestiers vit également ce phénomène.

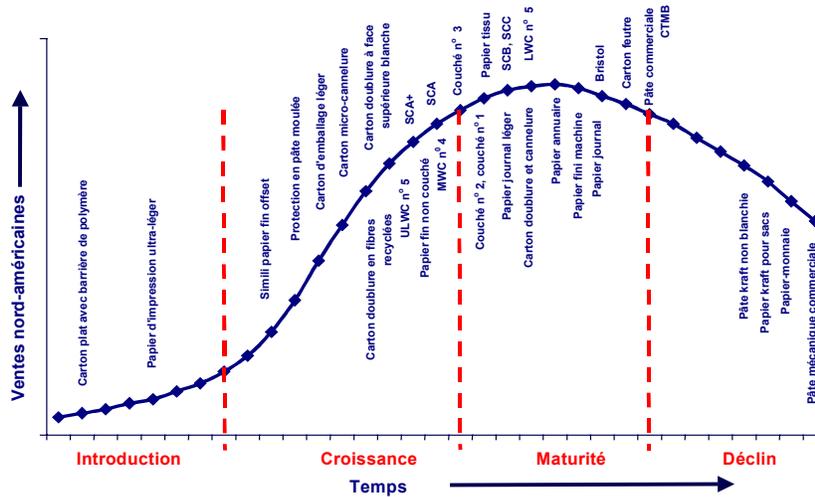
La notion de cycle de vie des produits permet aux industriels de visualiser le positionnement de divers produits et de prévoir un repositionnement, le cas échéant. En s'inscrivant dans cette dynamique, les industriels peuvent planifier plus facilement le développement de nouveaux produits et, ainsi, demeurer compétitifs.

Le cycle de vie illustre les étapes distinctes de l'évolution des ventes et de la consommation d'un produit sur un marché donné. Le concept de cycle de vie suppose que le produit a une durée de vie limitée, que les ventes passent par différentes phases, que la marge bénéficiaire varie en fonction des phases et que les stratégies de production et de marketing se modifient en fonction de ces phases.

Le cycle de vie d'un produit comprend quatre phases principales : l'introduction, la croissance, la maturité et le déclin; les deux figures ci-dessous présentent une description de chacune d'elles et du niveau de profitabilité qui les caractérise.

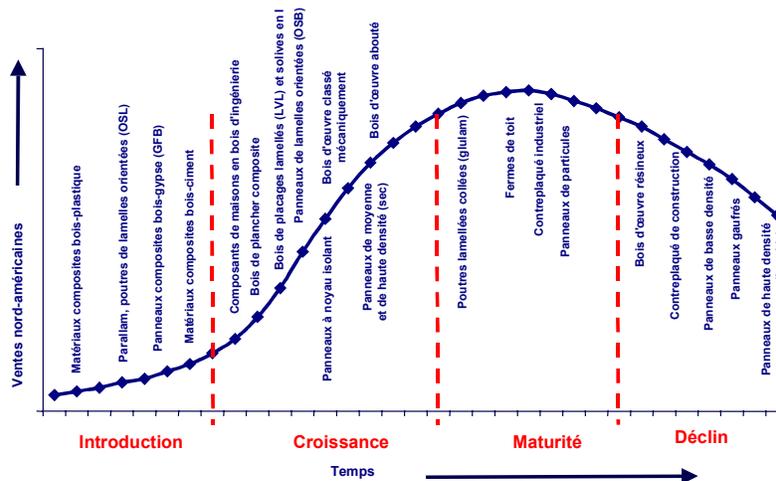
Un produit en phase de déclin peut revivre si un changement lui est apporté et s'il se trouve un marché de niche. L'évolution des ventes d'un produit sur un marché peut être un moyen d'évaluer la position d'un produit sur la courbe de son cycle de vie. À l'exemple des hautes technologies, l'industrie des produits forestiers aurait avantage à intégrer la notion de cycle de vie des produits dans sa gestion.

Cycle de vie des pâtes, papiers et cartons



Sources : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et Université du Québec à Trois-Rivières, mars 2003.

Cycle de vie des produits du bois



Sources : Graphique de base de USDA Forest Service, Nexfor et ajout par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2002.

Références :

Guide *Cycle de vie des produits forestiers*, MRNFP juin 2003.

Guide *Processus de développement des produits forestiers*, MRNFP juillet 2003.